Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 13/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023 Reçu en préfecture le 13/07/2023 Publié le

ID: 023-222309627-20230711-CP2023171-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

DELIBERATION N°CP2023-07/4/25 **DOSSIER N°5765**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - FONCTION 2: **ENSEIGNEMENT**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN Catherine GRAVERON à Franck FOULON Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER Hélène PILAT à Guy MARSALEIX Jérémie SAUTY à Bertrand LABAR Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

> ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges

RAPPORTEUR: Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - FONCTION 2: ENSEIGNEMENT



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2023-07/4/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 13/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023 Reçu en préfecture le 13/07/2023 Publié le

ID: 023-222309627-20230711-CP2023171-DE

VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder les subventions d'un montant de 3 000€, figurant dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	ACTIVITES/MISSIONS	SUBVENTION ACCORDÉE
pour l'Education, l'Entreprise et l'Emploi) – Délégation départementale en	EGEE propose des interventions gratuites aux chefs d'établissements en matière de connaissance de l'entreprise, d'orientation et de recherche de stage. Ces interventions génèrent des frais importants de déplacement. Pour 2022/2023, les interventions se sont déroulées dans les établissements de Guéret et ont concerné 62 collégiens. Pour l'année 2023/2024, les contacts avec les établissements seront menés à partir de mi-mai. Les collèges "cibles" sont PARSAC, AHUN, AUBUSSON, BOURGANEUF, LA SOUTERRAINE, BENEVENT L'ABBAYE, DUN LE PALESTEL. Les autres établissements viendront de manière spontanée vers l'association.	1 500 €
ALC (Association Limousine des Challenges) - Délégation départementale en Creuse 41 Rue de la Grave – 23000 GUERET	Pour 2023/2024, le concours se déroulera en novembre. Le lieu reste à déterminer. Il y a entre 150 et 180 jeunes,	1 500 €

⁻ d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision,

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées au Chapitre 65 - article 65748 fonction 288 du budget départemental.

Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 13/07/2023

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20230711-CP2023171-DE

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse **Valérie SIMONET**